

Mairie
1 Place de l'Église
45300 VRIGNY
☎ 02 38 34 18 07
☎ 02.38.34.15.05
✉ mairie.vrigny@wanadoo.fr



Commune de VRIGNY

(Loiret)

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU
21 MAI 2015

L'an deux mil quinze (2015), le vingt-et-un (21) mai, en la mairie de Vrigny, le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation du Maire en date du 15 mai 2015.

Sous sa présidence, le Maire en exercice, Jean-Louis JAVELOT, fait l'appel nominal.

Étaient présents				
Jean-Louis JAVELOT	Chrystel HERBLOT	Alain DELAUNAY	Nadine DEBAIZE	
Karine MUNTSCHE	Stéphane PALLU		Philippe LEGRAND	Danièle BRETHEREAU
Marc TRANSON	Ludovic URBAN		Stéphanie MANDON	

Était(ent) absent(e-s-es)	Marion PORTHEAULT	Henry d'HÉROUVILLE	Diana DELIMARIAN	
A (ont) donné pouvoir à	Alain DELAUNAY	Karine MUNTSCHE	Jean-Louis JAVELOT	

11 membres sur 14 sont présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

La séance publique est ouverte à 20 heures 10 et Danièle BRETHEREAU est déclarée secrétaire de séance ; elle s'adjoit dans cette tâche le renfort du secrétaire de mairie, Gilles LESPAGNOL.

1°/ Examen du compte-rendu de la séance précédente :

Après lecture du compte rendu de la séance du 02/04/2015, aucune observation n'est formulée et le compte rendu est approuvé.

2°/ DÉLIBÉRATION 2015-019 : Subvention Association Animation Vrigny :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'Association Animation Vrigny selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 257,50 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ; Chrystel HERBLOT, Stéphane PALLU et Ludovic URBAN ne participent pas au vote.

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	11
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 257,50 € pour l'Association Animation Vrigny est acceptée à l'unanimité des votants.

3°/ DÉLIBÉRATION 2015-020 : Subvention Association Vrigny Informatique :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association Vrigny Informatique** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 162,50 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ; Marc TRANSON ne participe pas au vote.

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	13
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 162,50 € pour l'Association Vrigny Informatique est acceptée à l'unanimité des votants.

4°/ DÉLIBÉRATION 2015-021 : Subvention Association Vie et Espoir :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association Vie et Espoir** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 451,00 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 451,00 € pour l'Association Vie et Espoir est acceptée à l'unanimité des votants.

5°/ DÉLIBÉRATION 2015-022 : Subvention Association Entente Gâtinaise de Pétanque Vrigny Ascoux :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association Entente Gâtinaise de Pétanque Vrigny Ascoux** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 242,50 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ;

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 242,50 € pour l'Association Entente Gâtinaise de Pétanque Vrigny Ascoux est acceptée à l'unanimité des votants.

6°/ DÉLIBÉRATION 2015-023 : Subvention Association de Chasse :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association de Chasse** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 182,50 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 182,50 € pour l'Association de Chasse est acceptée à l'unanimité des votants.

7°/ DÉLIBÉRATION 2015-024 : Subvention Association VRIGYM :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association VRIGYM** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 204,00 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ;

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 204,00 € pour l'Association VRIGYM est acceptée à l'unanimité des votants.

8°/ DÉLIBÉRATION 2015-025 : Subvention Maison Familiale Rurale :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par la **Maison Familiale Rurale** selon le barème fixé par le Conseil Municipal, il pourrait être allouée une subvention de 217,00 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ;

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention de 217,00 € pour la Maison Familiale Rurale est acceptée à l'unanimité des votants.

9°/ DÉLIBÉRATION 2015-026 : Subvention Association 2AVÉ :

Ayant examiné la demande de subvention déposée par l'**Association 2AVÉ**, il pourrait être allouée une subvention exceptionnelle de 200,00 € pour l'année 2015.

L'accord de subvention est mis aux voix ; Karine MUNTSCH, Henry d'HÉROUVILLE, Alain DELAUNAY ne participent pas au vote.

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	11
---------------	---	--------	---	--------------	----

La subvention exceptionnelle de 200,00 € pour l'Association 2AVÉ est acceptée à l'unanimité des votants.

10°/ DÉLIBÉRATION 2015-027 Compléments d'information pour les études de l'Église :

Pour continuer ses études, l'architecte chargé du dossier de l'Église souhaite savoir si l'on veut conserver les transepts de l'Église ou les démolir. Dans le 1^{er} cas, il faudrait réaliser des sondages de sol afin de connaître la nature des fondations et la portance du sol en fonction de la profondeur. Un devis de l'entreprise Géo-Sigma s'élève à 6 408 € TTC. Il est proposé au Conseil de réaliser ce complément d'études.

Cette proposition est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	10	Acceptations	4
---------------	---	--------	----	--------------	---

L'étude de sol complémentaire pour les transepts de l'Église est refusée à la majorité des votants, le projet de l'Église est à estimer sans la restauration des transepts.

11°/ DÉLIBÉRATION 2015-028 Réalisation d'un emprunt

Pour permettre l'acquisition du terrain reliant l'Espace Keith SUTOR à l'école, il serait nécessaire de réaliser un emprunt de 10 000 € d'autant qu'actuellement les taux sont relativement faibles (inférieurs à 2 %).

Cette proposition est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	---	--------	---	--------------	----

Le Conseil accepte à l'unanimité la réalisation d'un emprunt de 10 000 € et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire pour conclure le dossier.

12°/ DÉLIBÉRATION 2015-029 Décision budgétaire modificative n° 1 du Budget Principal.

Suite à une erreur d'imputation de recette sur l'exercice 2014, il faut prévoir un débit au compte 10222 « FCTVA » pour un montant de 2 197,00 € et un crédit au compte 10226 « Taxe d'Aménagement » pour un montant de 2 197,00 €.

D'autre part, Monsieur le Maire propose d'inscrire la somme de 10 000,00 € au compte 2111 « Terrains nus » afin d'acheter le terrain reliant l'espace Keith SUTOR à l'école de Vrigny et de compenser par la réalisation d'un emprunt à inscrire au compte 1641 pour un montant de 10 000 €.

Article	Libellé	Montant	
I-10222	FCTVA	R : - 2 197 €	
I-10226	Taxe d'Aménagement	R : + 2 197 €	
I-2111	Terrains nus (acquisition + frais)		D : + 10 000 €
I-1641	Emprunt	R : + 10 000 €	

Cette DM n° 1 est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	----------	--------	----------	--------------	-----------

La décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal est approuvée à l'unanimité.

13°/ DÉLIBÉRATION 2015-030 Biens présumés sans maitre

Plusieurs parcelles ne disposent pas de propriétaire connu. Aucune imposition n'est recouvrée et le sol est laissé à l'abandon. La Commune pourrait réaliser, selon l'article 147 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relatives aux libertés et aux responsabilités locales, la procédure pour verser dans son patrimoine ces parcelles et en envisager la vente ultérieurement.

Terrain				Dernier propriétaire connu	
Réf. cadastrales	Superficie	Localisation	Nature	Nom	Naissance
AI 188	7 964 m ²	LE BASSIN	Taillis	Succ. Juliette GUÉRIN	08/03/1878
AI 198	4 409 m ²	LES 2 CHEMINÉES	Taillis	M. Maurice JATTEAU	?
AI 204	4 402 m ²	LES 2 CHEMINÉES	Taillis	M. Jean MALÉCOT	?
ZK 10	140 m ²	FONCEMAGNE - Rue des Écoles	Terre	M. Fernand BERTRAND	15/17/1911

La procédure commence par un procès-verbal affiché en mairie de constat que le bien est vacant. Ensuite, le Conseil Municipal doit se prononcer dans un délai de six (6) mois après le constat pour accepter l'acquisition du ou des biens. Enfin l'acquisition doit être constatée par arrêté du Maire.

L'acceptation de la procédure de récupérer les biens présumés sans maitre précités est mise aux voix :

Abstention(s)	0	Contre	0	Acceptations	14
---------------	----------	--------	----------	--------------	-----------

Le démarrage de la procédure est accepté à l'unanimité.

14°/ Questions diverses

➤ Réfection de surface de la RD 344

Le Département nous informe de la réfection de la rue du Bourg du PR 0,660 au PR 1,820 en enrobé coulé à froid (ECF).

➤ Opération « Nettoyons la Nature »

La 18^{ème} édition est toujours portée par les Établissements LECLERC. Ils fournissent un kit de nettoyage pour toute inscription avant le 15 août 2015 pour une prestation du vendredi 25 au dimanche 27 septembre 2015 : avis aux amateurs. L'ensemble des membres du conseil se porte volontaire et propose de solliciter les différentes associations de la commune.

➤ **Rôle d'assainissement**

La facturation d'assainissement relative à la consommation 2014 et à l'abonnement 2014 est en cours d'édition.

➤ **SIERP**

Compte rendu de l'assemblée générale du SIERP, pour l'année 2015, les taux de subventions sont augmentés de 10 %, d'autre part les horloges astronomiques sont subventionnées à hauteur de 250 € (soit près de 50 %).

➤ **Entretien du cimetière et de l'Espace Keith SUTOR**

Marc TRANSON et Philippe LEGRAND évoquent l'état du cimetière concernant la végétation incontrôlée. Le désherbage aurait en effet connu des problèmes d'efficacité mais aurait été reprogrammé. En ce qui concerne l'Espace Keith SUTOR, l'état des espaces paysagers ne donne pas une belle image du village souligne Marc TRANSON. Alain DELAUNAY propose d'aider les employés communaux dans cette tâche sous forme d'une journée de bénévolat.

➤ **Emploi Jeune**

Un entretien avec un encadrant de la cellule emploi jeune est prévu le 11 juin prochain pour clarifier certains points.

➤ **Prochaines manifestations**

- Cavalcade le 30 mai après-midi organisée par l'Association des Parents d'Élèves.
- Randonnée pédestre le 30 mai après-midi organisée par VRIGYM.
- Chorales des élèves les 28 mai, le 5 juin et 23 juin.
- Kermesse des écoles le 13 juin après-midi.
- Feu de Saint Jean le 13 juin en soirée organisé par l'AAV.
- 14 juillet, gouter républicain organisé par la Commune.

➤ **Prochain Conseil Municipal**

Il est proposé comme date pour le prochain Conseil Municipal le 18 juin 2015 à 20h00.

À 23h45 l'ordre du jour est épuisé et la séance est levée.

Le Maire	La 1 ^{ère} Adjointe	Le 2 ^{ème} Adjoint
Jean-Louis JAVELOT	Karine MUNTSCHE	Marc TRANSON
La 3 ^{ème} Adjointe	Le 4 ^{ème} Adjoint	Le Conseiller
Chrystel HERBLOT	Stéphane PALLU	Ludovic URBAN

Le Conseiller		
Alain DELAUNAY La Conseillère	Le Conseiller	La Conseillère
Nadine DEBAIZE	Philippe LEGRAND La Conseillère	Stéphanie MANDON
	Danièle BRETHÉREAU	